



Nations Unies

Commission de la population et du développement

**Rapport sur les travaux
de la quarante et unième session
(13 avril 2007 et 7-11 avril 2008)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2008
Supplément n° 5

Conseil économique et social
Documents officiels, 2008
Supplément n° 5

Commission de la population et du développement

**Rapport sur les travaux
de la quarante et unième session
(13 avril 2007 et 7-11 avril 2008)**



Nations Unies • New York, 2008

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

La Commission de la population et du développement a tenu sa quarante et unième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 7 au 11 avril 2008. Elle avait pour thème spécial « Répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement ».

Au nombre des documents dont la Commission était saisie figurait le rapport du Secrétaire général sur le suivi de la situation démographique mondiale centré sur le thème spécial. Le rapport examinait les tendances et les perspectives de la croissance démographique en ville comme à la campagne et l'évolution de la population urbaine. Il étudiait la part de l'accroissement naturel et celle de la combinaison de l'exode rural et du reclassement de zones rurales en zones urbaines dans la croissance de la population urbaine. Il analysait l'importance relative des différents types de migrations internes et les conséquences de la répartition de la population sur le rapport de dépendance dans les zones urbaines et rurales. Il examinait les incidences de l'urbanisation sur la réduction de la pauvreté et les disparités en matière d'accès aux services et de comportement géographique entre les milieux urbain et rural, en mettant particulièrement l'accent sur la situation des citoyens pauvres. Il analysait également les principales mesures qui avaient été prises pour influencer sur la répartition de la population et soulignait l'importance de l'urbanisation pour la croissance économique et le bien-être humain, en concluant qu'il fallait tirer parti de ses aspects positifs, tout en s'efforçant de prévenir et de limiter ses effets négatifs.

La Commission a également examiné le rapport de son Bureau sur ses réunions intersessions et un rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population centré sur la répartition de la population, l'urbanisation, les migrations internes et le développement. Elle s'est également penchée sur un autre rapport centré sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; ce rapport a fait apparaître que l'aide des donateurs avait augmenté au cours des dernières années, mais surtout parce que les activités concernant le VIH/sida avaient bénéficié d'un financement plus important. Enfin, la Commission a examiné le programme de travail de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales en 2007 et une note du Secrétaire général sur le sous-programme 6 (Population), du programme 7 (Affaires économiques et sociales), du projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011.

La Commission a entendu des allocutions liminaires de David Satterthwaite, maître de recherche au Programme sur les établissements humains de l'Institut international de l'environnement et du développement de Londres; de Mark Montgomery, membre associé principal à la Division de la recherche sur les politiques du Conseil de la population à New York; de Helen Zille, maire du Cap (Afrique du Sud); et de Eduardo Moreno, Chef de l'Observatoire mondial des villes du Service du système de surveillance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains de Nairobi.

La Commission a examiné la suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement et décidé que sa quarante-troisième session, qui doit se tenir en 2010 aurait pour thème « Santé, morbidité, mortalité et développement ». La Commission a en outre adopté une résolution sur les mesures à prendre aux niveaux national, régional et international en ce qui concerne la répartition de la population, l'urbanisation, les migrations internes et le développement. Dans cette résolution, la Commission s'est consciente du fait que la population mondiale a connu une transformation historique et sans précédent passant d'une composition majoritairement rurale à une composition majoritairement urbaine mais qu'il existait aussi entre les régions et les pays des disparités majeures dans le degré d'urbanisation. Elle a noté que le nombre des citadins s'accroissait considérablement dans les pays en développement et que la croissance démographique future serait concentrée dans les zones urbaines de ces pays, notamment dans leurs villes petites et moyennes. La Commission a estimé que l'urbanisation rapide de la population mondiale imposait l'adoption de stratégies intégrées et participatives de gestion de l'espace, notamment grâce à une action coordonnée des gouvernements nationaux et des autorités locales, avec le concours de la communauté internationale. À cet égard, la Commission a engagé les gouvernements à favoriser un développement qui ressert les liens entre les zones urbaines et les zones rurales compte tenu de leur interdépendance économique, sociale et écologique. Elle les a invités également à relever les défis et à saisir les opportunités créées par la croissance urbaine et les migrations internes en prenant rapidement et durablement les mesures prospectives voulues pour que ces phénomènes aient un impact positif sur la croissance économique, l'élimination de la pauvreté et la protection de l'environnement et, dans ce cadre, à faciliter la représentation et la participation de toutes les parties prenantes concernées à la planification d'un avenir qui sera urbain. Elle a par ailleurs invité la communauté internationale à soutenir l'action des pays en développement dans ce domaine, notamment en renforçant leur capacité de relever ces défis et de saisir ces opportunités.

La Commission a entendu une déclaration du Président du Conseil économique et social sur les nouvelles attributions du Conseil (l'Examen ministériel annuel et le Forum de la coopération pour le développement) et les possibilités qu'offrent ces nouvelles fonctions de renforcer la collaboration entre le Conseil économique et social et la Commission de la population et du développement. La déclaration a été suivie d'un débat informel avec les membres de la Commission

La Commission a également approuvé le projet d'ordre du jour de sa quarante-deuxième session et adopté le rapport sur les travaux de sa quarante et unième session.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1–2	1
A. Projet de décision	1	1
B. Questions portées à l'attention du Conseil	2	2
II. Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement	3–19	9
III. Débat général consacré à l'expérience des pays dans le domaine de la population : répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement	20–24	11
IV. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population	25–31	12
V. Questions diverses	32–33	13
VI. Ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session de la Commission	34–36	14
VII. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante et unième session	37–38	15
VIII. Organisation de la session	39–50	16
A. Ouverture et durée	39–42	16
B. Participation	43	16
C. Élection du Bureau	44–45	16
D. Rapport du Bureau de la Commission sur ses réunions intersessions	46–47	16
E. Ordre du jour	48–49	17
F. Documentation	50	17

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision

1. La Commission recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante et unième session et ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend acte du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante et unième session¹;
- b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session de la Commission, dont la teneur suit :
 1. Élection du Bureau².
 2. Adoption de l'ordre du jour et questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session de la Commission

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

Rapport du Bureau de la Commission sur ses réunions intersessions

3. Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la contribution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement

Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population centré sur la contribution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement

¹ Conseil économique et social, *Documents officiels 2008, Supplément n° 5* (E/2008/25).

² Conformément à la décision 2005/213 du Conseil économique et social, la Commission tiendra la 1^{re} séance de sa quarante-deuxième session dès après la clôture de la quarante et unième session à seule fin d'élire le nouveau Président et les autres membres de son bureau en application de l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.

Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

4. Contribution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.
5. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les tendances démographiques à l'échelle mondiale

Rapport du Secrétaire général sur l'application du programme et l'avancement des travaux dans le domaine de la population en 2008

6. Contribution des questions de population et de développement au thème de l'examen ministériel annuel en 2009.
7. Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session de la Commission

8. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-deuxième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. La résolution et les décisions ci-après que la Commission a adoptées ont été portées à l'attention du Conseil :

Résolution 2008/1 Répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement

La Commission de la population et du développement,

Rappelant le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement³, en particulier son chapitre IX sur la répartition de la population, l'urbanisation et les migrations internes, ainsi que les principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action⁴, en particulier sa

³ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

⁴ Résolution S-21/2 de l'Assemblée générale, annexe; *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session extraordinaire, Supplément n° 3 (A/S-21/5/Rev.1)*; et A/S-21/PV.9.

section II.D sur les migrations internes, la répartition de la population et les agglomérations urbaines,

Rappelant aussi la Déclaration du Millénaire⁵ et le Document final du Sommet mondial de 2005⁶, ainsi que la résolution 60/265 du 30 juin 2006 de l'Assemblée générale sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international,

Rappelant également les dispositions relatives à la répartition de la population, à l'urbanisation, aux migrations internes et au développement énoncées, entre autres documents, dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement⁷, le Programme Action 21⁸, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21⁹, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable¹⁰ et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)¹¹, la Déclaration de Copenhague sur le développement social et son Programme d'action¹², le Programme pour l'habitat¹³ et la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau Millénaire¹⁴, ainsi que la Déclaration politique sur le VIH/sida du 2 juin 2006¹⁵, le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement¹⁶, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing¹⁷ et le Programme d'action de la Barbade¹⁸,

Consciente que la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les principales mesures pour la poursuite de son application sont intégralement liées aux efforts qui sont déployés

⁵ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

⁶ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

⁷ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), résolution 1, annexe I.

⁸ Ibid., annexe II.

⁹ Résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe.

¹⁰ *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe.

¹¹ Ibid., chap. I, résolution 2, annexe.

¹² *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

¹³ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.IV.6), chap. I, résolution 1, annexe II.

¹⁴ Résolution S-25/2 de l'Assemblée générale, annexe.

¹⁵ Résolution 60/262 de l'Assemblée générale, annexe.

¹⁶ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

¹⁷ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

¹⁸ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution 1, annexe II.

à l'échelle mondiale pour éliminer la pauvreté et réaliser un développement durable, et que la réalisation des objectifs du Programme d'action est compatible avec celle des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, à laquelle elle apporte une contribution essentielle,

Consciente aussi que la population mondiale connaît une transformation historique et sans précédent, en passant d'une composition majoritairement rurale à une composition majoritairement urbaine, mais qu'il existe aussi entre les régions et les pays des disparités majeures dans le degré d'urbanisation, l'Afrique et l'Asie demeurant en majorité rurales tandis que d'autres régions sont fortement urbanisées, et que cette transformation impose l'adoption de stratégies intégrées et participatives de gestion de l'espace, notamment grâce à une action coordonnée des gouvernements nationaux et des autorités locales, avec le concours de la communauté internationale,

Consciente encore des effets pernicieux de la dégradation de l'environnement, y compris les changements climatiques, sur la répartition de la population, les migrations internes, l'urbanisation et le développement, et des risques que les transformations rurales et urbaines font peser sur l'environnement,

Notant que le nombre des citadins s'accroît considérablement dans les pays en développement et que la croissance démographique future sera essentiellement concentrée dans les zones urbaines de ces pays, notamment dans leurs villes petites et moyennes,

Consciente que l'accroissement démographique naturel, les migrations internes et le reclassement de zones rurales en zones urbaines contribuent à la croissance de la population urbaine,

Consciente aussi que les niveaux de pauvreté sont les plus élevés dans les zones rurales, que ces niveaux s'élèvent aussi dans les zones urbaines de certains pays en développement et que les citadins pauvres sont particulièrement vulnérables et n'ont souvent pas d'autre choix que celui d'habiter dans des bidonvilles caractérisés par la surpopulation, l'absence de sécurité, la délinquance et d'autres problèmes sociaux ainsi que par un accès insuffisant à des sources d'eau traitée, aux services d'assainissement et aux services sanitaires,

Consciente encore qu'il existe, dans les pays en développement, des différences entre les habitats urbains du point de vue de l'accès aux services sociaux,

Rappelant l'engagement qui a été pris de réaliser l'accès universel à la santé en matière de reproduction d'ici à 2015, tel qu'il a été formulé par la Conférence internationale sur la population et le développement, en intégrant cet objectif aux stratégies visant à réaliser les objectifs de développement convenus au plan international, y compris ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, qui visent à réduire la mortalité liée à la maternité, à améliorer la santé maternelle, à réduire la mortalité juvénile, à promouvoir l'égalité des sexes, à lutter contre le VIH/sida et à éliminer la pauvreté,

Prenant note des rapports du Secrétaire général sur le suivi de la situation mondiale en matière de population¹⁹ et sur le suivi des programmes de population²⁰, qui sont axés tous les deux sur la répartition de la population, l'urbanisation, les migrations internes et le développement, et prenant note aussi du rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement²¹,

Constatant que, pour les pays en développement qui ne peuvent pas dégager des ressources suffisantes, le manque de fonds constitue le principal obstacle à une application complète du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et priant instamment la communauté internationale, y compris les gouvernements des pays donateurs et des pays en développement, de continuer à mobiliser les ressources nécessaires à une complète application du Programme d'action en tenant compte des besoins actuels,

Constatant que, dans de nombreux pays en développement, la pauvreté, le chômage, la faim et la malnutrition figurent parmi les principales causes de migration des zones rurales vers les zones urbaines,

Affirmant que tous les États et tous les humains devraient unir leurs efforts pour éliminer la pauvreté et réaliser le développement durable afin de réduire les écarts entre les niveaux de vie et de mieux satisfaire les besoins de la majorité des habitants du monde,

1. *Réaffirme* le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement³ ainsi que les principales mesures pour la poursuite de son application⁴;

2. *Invite* les gouvernements à faire en sorte, lorsqu'ils formulent des politiques touchant à la répartition de la population, que leurs buts et leurs objectifs soient en cohérence avec les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'avec tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, l'impératif d'élimination de la pauvreté dans les zones urbaines et rurales, la promotion de l'égalité des sexes et de l'équité, la promotion des femmes et la protection de l'environnement;

3. *Réaffirme* les engagements qui ont été pris en faveur du partenariat mondial évoqué dans la Déclaration du Millénaire⁵, le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement¹⁶ et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)¹¹, et souligne la nécessité de réaliser pleinement ce partenariat mondial et de mettre à profit la dynamique créée par le Sommet mondial de 2005 pour rendre opérationnels et concrétiser à tous les niveaux les engagements énoncés dans les documents issus des grands sommets et conférences des Nations Unies, y compris le Sommet mondial de 2005, dans les domaines économique et social et les domaines connexes;

¹⁹ E/CN.9/2008/3 et Corr.1.

²⁰ E/CN.9/2008/4.

²¹ E/CN.9/2008/5.

4. *Invite* les gouvernements à relever les défis et à saisir les opportunités créées par la croissance urbaine et les migrations internes en prenant rapidement et durablement les mesures prospectives voulues pour que ces phénomènes aient un impact positif sur la croissance économique, l'élimination de la pauvreté et la protection de l'environnement et, dans ce cadre, à faciliter la représentation et la participation de toutes les parties prenantes concernées à la planification d'un avenir qui sera urbain, et invite la communauté internationale à soutenir l'action des pays en développement dans ce domaine, notamment en renforçant leur capacité de relever ces défis et de saisir ces opportunités;

5. *Engage* les gouvernements à favoriser un développement qui resserre les liens entre les zones urbaines et les zones rurales compte tenu de leur interdépendance économique, sociale et écologique;

6. *Souligne* la nécessité d'éliminer la pauvreté dans les zones rurales, notamment grâce à des stratégies conçues dans une perspective d'égalité des sexes et visant à favoriser les échanges entre les villes et les campagnes, notamment en créant des emplois pour les populations rurales, en créant dans les zones urbaines des débouchés pour les produits agricoles et en facilitant l'accès des populations rurales et des migrants ruraux installés dans les villes au crédit, à l'éducation, à la formation professionnelle et aux services sanitaires;

7. *Souligne aussi*, dans le contexte de la répartition de la population, de l'urbanisation, des migrations internes et du développement, et compte tenu des priorités nationales, l'importance qui s'attache à adopter et financer des politiques actives du marché du travail orientées vers la promotion du plein emploi, de l'emploi productif et d'un travail décent pour tous, notamment en assurant une pleine participation des femmes à toutes les stratégies internationales et nationales de développement et d'élimination de la pauvreté, la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les femmes tant urbaines que rurales et la participation des femmes à la protection sociale et au dialogue social;

8. *Engage* les gouvernements à améliorer le sort des citoyens pauvres, dont beaucoup travaillent pour le secteur informel de l'économie, et à favoriser l'intégration des migrants internes passés du monde rural au monde urbain en développant et en renforçant leurs moyens de subsistance, une attention particulière devant être accordée aux femmes, notamment aux travailleuses et aux femmes chefs de famille;

9. *Invite* les gouvernements à tenir compte des incidences de la répartition de la population, de l'urbanisation, des migrations internes et du développement lorsqu'ils formulent des politiques favorables à la famille dans les domaines du logement, du travail, de la santé, de la sécurité sociale et de l'éducation;

10. *Invite aussi* les gouvernements à faire en sorte que les villes et les autorités municipales disposent de moyens et de compétences accrues leur permettant de pratiquer une gestion du développement urbain respectueuse de l'environnement, de satisfaire les besoins de sécurité, d'équipement et de services de tous leurs habitants, y compris les jeunes et les squatters, de régler les problèmes sanitaires et sociaux – y compris les problèmes de drogue et de délinquance – et les problèmes dus à la surpopulation ou consécutifs à une catastrophe et d'aider leurs habitants à ne pas s'installer dans des zones exposées à des catastrophes naturelles ou d'origine humaine;

11. *Engage* les gouvernements à favoriser, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines, des conditions de vie saines à tous les points de vue, y compris au point de vue de la santé de la procréation et de la santé sexuelle, en améliorant en particulier les soins dispensés aux mères, aux enfants et aux adolescents et les actions engagées pour réduire la mortalité maternelle et juvénile, tout en tenant compte des défis et des opportunités associés à la répartition de la population, à l'urbanisation, aux migrations internes et au développement;

12. *Invite* les gouvernements à formuler et appliquer des politiques tendant à garantir que toutes les personnes, où qu'elles habitent, jouissent d'une sécurité économique et sociale adéquate pendant leur vieillesse;

13. *Est consciente* qu'une mise en œuvre effective du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement suppose la mobilisation de moyens financiers accrus tant sur le plan interne que sur le plan externe et, dans ce contexte, invite les pays développés à apporter un complément aux efforts financiers consentis par les pays en développement dans le domaine de la population et du développement et à s'employer plus résolument à transférer des moyens nouveaux et supplémentaires vers les pays en développement, conformément aux dispositions pertinentes du Programme d'action, afin que les objectifs convenus en matière de population et de développement puissent être atteints;

14. *Note* que les récentes augmentations constatées dans les aides financières versées pour l'application du Programme d'action s'expliquent principalement par une augmentation du financement des activités en rapport avec le VIH/sida, et s'inquiète que le financement de la planification familiale reste très en deçà des objectifs proposés;

15. *Encourage* les gouvernements, lorsqu'ils formulent et exécutent des politiques, des stratégies et des programmes de prévention, de traitement, de soin et de soutien concernant le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles, à axer leur action sur les besoins différents et spécifiques des populations urbaines et rurales et des migrants, y compris les migrants temporaires, et souligne la nécessité de lutter contre la progression générale et la féminisation de la pandémie de VIH/sida;

16. *Encourage aussi* les gouvernements à adhérer aux principes et pratiques de l'urbanisation durable pour mieux répondre aux problèmes écologiques, y compris celui des changements climatiques, et à rendre de ce fait les catégories défavorisées de la population moins vulnérables face aux risques posés par la dégradation de l'environnement dans un monde en rapide urbanisation, et invite la communauté internationale des bailleurs de fonds à appuyer l'action des pays en développement dans ce domaine;

17. *Engage* les gouvernements à mettre en place ou, s'ils existent déjà, à renforcer les institutions et dispositifs nécessaires pour procéder à la collecte de données et à l'élaboration d'estimations et de projections démographiques ventilées par indicateurs géographiques, âge, sexe et composition des ménages et liées aux questions écologiques, économiques et sociales aux niveaux national et local, afin de disposer des données requises pour la formulation des politiques, la planification régionale, urbaine et rurale, la planification des services à fournir, les décisions d'investissement et le soutien à apporter aux groupes vulnérables et marginalisés, en tenant dûment compte du principe de l'égalité des sexes;

18. *Souligne* qu'il faudra apporter un concours technique et financier aux activités concernant l'organisation et la réalisation de la série de recensements de la population de 2010, qui sera une source importante de données sur le développement urbain et rural;

19. *Salue* le rôle important que les commissions régionales des Nations Unies jouent en adaptant le programme international en matière de population et de développement aux contextes régionaux, et encourage le Secrétaire général à continuer à faire fond sur ces commissions pour mettre en œuvre les programmes régionaux en matière de population et de développement;

20. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre, dans le cadre de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, son travail de fond sur la répartition de la population, l'urbanisation et les migrations internes, notamment en faisant intervenir le souci de l'égalité des sexes dans ses analyses et recommandations, en collaboration et en coordination avec les institutions spécialisées, fonds et programmes concernés des Nations Unies et les autres organisations internationales compétentes, et de continuer à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière de répartition de la population, d'urbanisation, de migrations internes et de développement énoncés dans les documents issus des grands sommets et conférences des Nations Unies, en tenant dûment compte de leurs implications pour le développement.

Décision 2008/101 **Thème spécial de la session que la Commission** **de la population et du développement tiendra en 2010***

La Commission de la population et du développement décide que sa quarante-troisième session en 2010 aura pour thème « Santé, morbidité, mortalité et développement ».

Décision 2008/102 **Documents examinés par la Commission de la population** **et du développement à sa quarante et unième session**

La Commission de population et du développement prend note des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général intitulé : Exécution du programme et bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2007 : Division de la population, Département des affaires économiques et sociales²²;

b) Note du Secrétaire général sur le projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011 : sous-programme 6 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales)²³.

* Voir aussi le chapitre II, par. 18 et 19.

²² E/CN.9/2008/6.

²³ E/CN.9/2008/7.

Chapitre II

Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement

3. À ses 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e séances, les 7, 8 et 9 avril 2008, la Commission a tenu un débat général sur le point 3 de son ordre du jour intitulé « Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement ». Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur le suivi de la situation mondiale en matière de population, consacré à la répartition de la population, à l'urbanisation, aux migrations internes et au développement (E/CN.9/2008/3);

b) Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population axés sur la répartition de la population, l'urbanisation, les migrations internes et le développement (E/CN.9/2008/4);

c) Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/2008/5);

d) Déclarations présentées par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/CN.9/2008/NGO/1, E/CN.9/2008/NGO/2 et E/CN.9/2008/NGO/3).

4. À la 2^e séance, le 7 avril, des déclarations liminaires ont été faites par le Directeur adjoint de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, le Chef du Service de la population et du développement de la Division de l'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la population et le Conseiller de projet (hors classe) auprès du Service de la population et du développement.

5. À la même séance, la Commission a entendu des déclarations des représentants d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de la Slovénie (au nom de l'Union européenne et des pays associés), de la Chine et du Kazakhstan.

6. À la 3^e séance, le 7 avril, la Commission a entendu des déclarations des représentants du Brésil, du Bangladesh, de l'Indonésie, des États-Unis d'Amérique, du Kenya et de la République islamique d'Iran.

7. À la même séance, les représentants de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESEAO) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont également fait des déclarations.

8. Toujours à la même séance, la Directrice de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales a aussi fait quelques observations.

Déclarations liminaires

9. À la 3^e séance, le 7 avril, David Satterthwaite, maître de recherche à l'Institut international de l'environnement et du développement (Londres) a présenté un exposé suivi d'un échange de vues auquel ont pris part les représentants du Qatar, de

la Norvège, de l'Afrique du Sud, de la France, de Cuba, de l'Italie, des Philippines et du Pakistan.

10. À la 4^e séance, le 8 avril, Mark Montgomery, membre associé principal à la Division de la recherche sur les politiques du Conseil de la population et professeur à la faculté de sciences économiques de l'Université de l'État de New York à Stony Brook a présenté un exposé suivi d'un échange de vues auquel ont participé les représentants de la Norvège, du Mexique et de la Belgique.

11. À la 5^e séance, le 8 avril, Helen Zille, maire du Cap et ancienne Ministre de l'éducation de la province du Cap occidental en Afrique du Sud a présenté un exposé suivi d'un échange de vues auquel ont participé les représentants de la Suisse, du Mexique, de la France, de la Suède, de la Norvège et des États-Unis d'Amérique.

12. À la 6^e séance, le 9 avril 2008, Eduardo Moreno, Chef de l'Observatoire mondial des villes du Service du système de surveillance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à Nairobi, a présenté un exposé suivi d'un échange de vues auquel ont participé les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Espagne et de la Chine.

Mesures prises par la Commission

Répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement

13. À la 8^e séance, le 11 avril, la Commission était saisie du texte d'un projet de résolution présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses, et publié ultérieurement sous la cote E/CN.9/2008/L.4.

14. Également à la même séance, le Vice-Président, Fredrick Matwang'a (Kenya) a rendu compte de l'issue des consultations officieuses et a apporté des révisions orales au texte du projet de résolution.

15. Toujours à la même séance, la Commission a entendu des déclarations des représentants de Cuba, de la France, d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de la Slovaquie (au nom de l'Union européenne) et de la Fédération de Russie.

16. En outre, à la 8^e séance, la Commission a adopté le projet de résolution tel qu'il a été oralement révisé (voir chap. I, sect. B, résolution 2008/1).

17. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration.

Thème spécial de la session que la Commission de la population et du développement tiendra en 2010

18. À la 8^e séance, le 11 avril, le Président a donné lecture du texte d'un projet de décision intitulé « Thème spécial de la session que la Commission de la population et du développement tiendra en 2010 ».

19. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 2008/1).

Chapitre III

Débat général consacré à l'expérience des pays dans le domaine de la population : répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement

20. À ses 4^e, 5^e et 6^e séances, les 8 et 9 avril 2008, la Commission a tenu un débat général sur le point 4 de son ordre du jour intitulé « Débat général consacré à l'expérience des pays dans le domaine de la population : répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement ».

21. À la 4^e séance, le 8 avril, la Commission a entendu les déclarations des représentants de la Bulgarie, de l'Afrique du Sud, de la Chine, de la Fédération de Russie, de l'Autriche, du Pakistan, de la Colombie, du Kenya, de la Belgique, du Brésil, de l'Indonésie, de la Malaisie, de l'Arménie, de la Jamaïque et du Ghana.

22. À la 5^e séance, le 8 avril, la Commission a entendu des déclarations des représentants de la Pologne, de l'Uruguay, du Canada, du Portugal, du Botswana, du Maroc, de la Suisse, de l'Espagne, des Philippines, de Cuba, du Mexique, de l'Inde, des États-Unis d'Amérique, de l'Italie, du Qatar et de Sri Lanka.

23. À la 6^e séance, le 9 avril, la Commission a entendu des déclarations des représentants du Japon, de la Suède et du Pérou ainsi que de l'Observateur du Saint-Siège.

24. Toujours à la même séance, le représentant de l'Organisation internationale pour les migrations ainsi que les observateurs de l'American Association of Retired Persons (AARP) et de la World Youth Alliance, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ont fait des déclarations.

Chapitre IV

Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population

25. À sa 6^e séance, le 9 avril 2008, la Commission a tenu un débat général sur le point 5 de son ordre du jour intitulé « Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population ». Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités dans le domaine de la population en 2007 : Division de la population, Département des affaires économiques et sociales (E/CN.9/2008/6);

b) Note du Secrétaire général sur le projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011 : sous-programme 6 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) (E/CN.9/2008/7).

26. À la 6^e séance, le 9 avril, la Commission a entendu une déclaration liminaire du représentant de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales.

27. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, de Cuba, de la Jamaïque, du Maroc et de la Chine.

28. Toujours à cette séance, les représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont fait des déclarations.

29. Également à cette séance, le Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales a réagi aux observations formulées et répondu aux questions soulevées.

30. Enfin, lors de cette séance, l'observatrice de la Fédération internationale pour le planification familiale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social a fait une déclaration.

Mesures prises par la Commission

Documents examinés par la Commission au titre du point 5 de l'ordre du jour

31. À sa 8^e séance, le 11 avril, sur proposition du Président, la Commission a pris note des deux documents présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. B, décision 2008/2).

Chapitre V

Questions diverses

Déclaration du Président du Conseil économique et social

32. À la 7^e séance, le 10 avril, sur recommandation du Bureau de la Commission et conformément à la résolution 61/16 de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social s'est adressé à la Commission au titre du point 2 de l'ordre du jour intitulé «Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation» pour définir les divers moyens par lesquels celle-ci pourrait contribuer aux nouveaux mandats du Conseil économique et social, à savoir ceux relatifs à l'examen ministériel annuel et au Forum de coopération pour le développement.

33. Toujours à la même séance, le Président du Conseil a répondu aux questions et réagi aux observations formulées par les représentants des États-Unis d'Amérique et de l'Espagne.

Chapitre VI

Ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session de la Commission

34. À sa 8^e séance, le 11 avril, la Commission était saisie du projet d'ordre du jour de la quarante-deuxième session de la Commission (E/CN.9/2008/L.2).

35. À la même séance, le Secrétaire de la Commission a donné lecture des modifications qu'il a été convenu d'apporter à l'ordre du jour lors de consultations officieuses et qui ont été diffusées dans un document non officiel.

36. Toujours à la même séance, la Commission a, suite à la déclaration du représentant de Cuba, adopté l'ordre du jour provisoire et recommandé au Conseil économique et social de l'entériner (voir chap. I, sect. A).

Chapitre VII

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante et unième session

37. À sa 8^e séance, le 11 avril, le Vice-Président et Rapporteur Hossein Gharibi (République islamique d'Iran) a présenté le projet de rapport sur les travaux de la quarante et unième session (E/CN.9/2008/L.3).

38. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport et autorisé le Vice-Président et Rapporteur à en établir la version finale.

Chapitre VIII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée

39. La Commission a tenu sa quarante et unième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 13 avril 2007 et du 7 au 11 avril 2008. Elle a tenu huit séances (de la 1^{re} à la 8^e).

40. À la 2^e séance, le 7 avril 2008, la session a été ouverte par le Président de la Commission, Ivan Piperkov (Bulgarie) qui a également fait une déclaration.

41. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population ont pris la parole devant la Commission.

42. Toujours à la même séance, la Directrice de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.

B. Participation

43. Ont participé à la session 47 États membres de la Commission ainsi que des observateurs d'autres États Membres et non membres de l'Organisation des Nations Unies, des représentants d'organismes et d'entités des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants est publiée sous la cote E/CN.9/2008/INF/1 et Add.1.

C. Élection du Bureau

44. À sa 1^{re} séance, le 13 avril 2007, la Commission a élu par acclamation le Bureau suivant :

Président

Ivan Piperkov (Bulgarie)

Vice-Présidents

Hossein Gharibi (République islamique d'Iran)

Fredrick Matwang'a (Kenya)

Alicia Melgar (Uruguay)

45. À sa 2^e séance, le 7 avril 2008, la Commission a élu Pauline Eizema (Pays-Bas) Vice-Présidente et désigné le Vice-Président Hossein Gharibi (République islamique d'Iran) Rapporteur pour la session.

D. Rapport du Bureau de la Commission sur ses réunions intersessions

46. À la 2^e séance, le 7 avril, le Président a présenté le rapport du Bureau sur ses réunions intersessions (E/CN.9/2008/2).

47. À la même séance, la Commission a, après une déclaration du représentant du Maroc, pris note du rapport.

E. Ordre du jour

48. À sa 2^e séance, le 7 avril, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire (E/CN.9/2008/1) qui est libellé comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement.
4. Débat général consacré à l'expérience des pays dans le domaine de la population : répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement.
5. Exécution du programme et futur programme du Secrétariat dans le domaine de la population.
6. Ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante et unième session.

49. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux telle qu'elle est exposée dans le document E/CN.9/2008/L.1.

F. Documentation

50. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa quarante et unième session peut être consultée sur le site de la Division de la population (<http://www.unpopulation.org>).

